



Thégra le 16 septembre 2021

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT THEGRA/LAVERGNE

PROJET ÉDUCATIF 2021/2022

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), est géré par le Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire de Thégra/Lavergne (SMASP). La structure accueille tout enfant en âge scolaire, mais selon les disponibilités, la priorité est donnée aux enfants de la communauté de communes. Son emplacement se trouve à l'école de Thégra.

La direction est assurée par une directrice diplômée BAFD, secondée par une animatrice en cours de formation BAFD et accompagnée d'agents d'animation diplômés BAFA. Le nombre d'agents présents dépend du nombre d'enfants accueillis en respect de la réglementation. En plus de toutes les activités ou moments de détente qu'ils prodiguent aux enfants, les agents assurent leur surveillance et leur sécurité.

SOMMAIRE

- Ouverture / Disponibilité
- Les objectifs éducatifs
- Les moyens mis en œuvre

OUVERTURE / DISPONIBILITÉ

L'accueil de loisirs est ouvert du premier jour de la rentrée scolaire, début septembre, jusqu'à fin août. Il ne reçoit pas les enfants le week-end et les jours fériés.

Il est fermé durant les vacances de Noël et la première quinzaine du mois d'août.

Le périscolaire :

L'école de Lavergne relève de l'ALSH, celle de Thégra fonctionne en mode garderie le matin.

- Le matin : de 7h30 à 8h55
- Le midi : de 11h55 à 13h30.
- Le soir : de 16h30 à 18h30
- Le mercredi : de 7h30 à 18h30 uniquement sur le site de Thégra qui relève de l'ALSH.

L'extrascolaire : uniquement sur l'école de Thégra

- Petites et grandes vacances scolaires : de 7h30 à 18h30. Pas d'ALSH durant les vacances de Noël et la première quinzaine du mois d'août.

Le nombre d'enfants accueillis est variable selon les périodes et dépend des inscriptions. Il atteint régulièrement son maximum lors des pauses méridiennes et certaines périodes de vacances.



OBJECTIFS EDUCATIFS

Cette structure d'accueil (ALSH) se doit de répondre autant à l'attente des parents qu'à celle des enfants et doit offrir entière satisfaction aux uns comme aux autres.

- **Attente des parents :**

Cette attente peut émaner de deux raisons distinctes :

Soit le ou les parents ont une activité professionnelle et doivent pouvoir disposer d'une structure capable d'accueillir leurs enfants durant leurs heures de travail (**accueil régulier**).

Soit le ou les parents considèrent qu'un accueil en centre de loisirs est un mode de socialisation, d'éveil ou de distraction de leur enfant (**accueil occasionnel**).

- **Attente des enfants**

Les enfants perçoivent le centre de loisirs comme un lieu où l'on peut se retrouver entre camarades et s'amuser, où l'on peut se détendre, où l'on découvre de nouvelles activités, qu'elles soient manuelles, sportives, créatrices, artistiques ou culturelles.

L'équipe éducative, en collaboration avec les parents, a donc défini les objectifs suivants :

L'ALSH est un lieu de détente, de loisirs, de jeux, d'occupations manuelles et créatrices.

Il offre à l'enfant l'éveil et la pratique de différents modes d'expression : orale, écrite, corporelle, artistique et l'approche d'activités manuelles ou sportives.

Des séjours d'une durée variable (mais inférieure à 1 semaine) peuvent être organisés selon le thème des activités proposées (mini camp, nuit des étoiles...) offrant à l'enfant dépaysement, autonomie et véritable sentiment de vacances.

C'est un mode d'accueil collectif qui favorise la socialisation de l'enfant, l'apprentissage de la vie en groupe et de la vie citoyenne. Il y apprend à découvrir l'autre et à le respecter. Il est sensibilisé à son autonomie, à la prise de responsabilités, à la découverte de la société qui l'entoure dans ses différents aspects.

L'accueil de loisirs se doit de respecter le rythme de l'enfant ce qui implique que les temps d'activités soient précédés et/ou suivis de temps de retour au calme et de repos.

Les activités proposées doivent être diversifiées pour ne pas lasser l'enfant et elles doivent être organisées dans le temps pour ne pas exiger de lui une attention trop longue et soutenue. L'aspect ludique de l'A.L.S.H. est une des règles de son organisation. Quelques soient les activités mises en place, il est primordial que l'enfant y prenne plaisir.

La démarche pédagogique repose sur deux critères en fonction desquels sont élaborés différents types d'activité ou de jeux :

- L'enfant : création personnelle, découvertes de ses propres potentialités, initiation aux différents modes d'expression cités précédemment.

- Le groupe : création collective, jeux, apprentissage de la vie en groupe et de son fonctionnement, apprentissage du respect de l'autre. Découverte du village et de ses habitants, de la vie associative (participation à des fêtes, des spectacles du village...), de l'environnement naturel et culturel (patrimoine).



MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les moyens matériels

Les locaux :

Ils se situent dans chaque école des communes de Lavergne et Thégra et sont gérés par le SMASP. L'A.L.S.H. peut donc profiter également des extérieurs.

Lavergne

- Une salle de jeux avec coin repos
- Une salle de restauration
- Une salle d'activité manuelle avec coin informatique
- Une aire de jeu extérieure
- Deux cours et deux préaux
- Des toilettes extérieures

Thégra

- Une salle d'activité manuelle
- Une salle de jeux polyvalente
- Une salle de repos et de sieste
- Une salle de jeux avec coin lecture
- Une salle de restauration
- Une cour et un préau
- Une aire de jeu extérieure

Le matériel éducatif :

Le matériel est adapté en fonction des activités :

- Pour les activités manuelles et créatives : dessin, peinture, découpage, collage, perles, machines à coudre, etc..
- Pour le divertissement : divers jeux et jouets, d'intérieur et/ou d'extérieur
- Pour les activités plus sportives : tricycles, patinettes, ballons, tapis de sol, jeux de quilles...
- Pour la détente : fauteuil et banc en mousse, coussins, petits lits...

Le matériel est régulièrement complété par l'achat de nouvelles acquisitions faites en fonction des besoins (vétusté ou nouvelles activités).

Les moyens humains

L'équipe éducative est composée :

- D'une directrice BAFD secondée d'un agent BAFA en formation BAFD
- Trois agents d'animation BAFA dont, un agent, possède le CAP petite enfance
- Une ATSEM (CAP petite enfance) également présente pour les pauses méridiennes et durant les vacances scolaires
- Un agent d'encadrement et d'accompagnement



Syndicat Mixte de l'animation scolaire et péri-scolaire
Place de la Mairie
46500 THEGRA

Tél : 05 65 38 78 49

mail : smasp.thegra@gmail.com

Les moyens financiers

La gestion financière du centre de loisirs sans hébergement est assurée par le SMASP. Les ressources proviennent en majeure partie des collectivités territoriales concernées (communes et communauté de communes , Cauvaldor,). Le reste relève de la participation financière des parents et des prestations de divers services (CAF, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports – SDJES - ...)

SIGNE

Le président et vice présidente du SMASP